

Les survivances et les enjeux de la mémoire du maquis au Cameroun

Emmanuel Tchumtchoua* et Gildas Igor Noumbou Tetam**

pp. 9-19

Introduction

Cette recherche s'intéresse aux dynamiques et à l'actualisation de la mémoire de la guerre d'indépendance au Cameroun. Comment cet héritage a-t-elle survécu à la répression ? Comment les Camerounais s'approprient-ils cette mémoire ? Par quelles modalités est-elle réinterprétée ou instrumentalisée ? Pour y répondre, nous mobilisons la théorie de la mémoire collective développée par Maurice Halbwachs, laquelle soutient que la mémoire est un phénomène social construit et reconstruit à partir des expériences et des cadres de la vie collective. Lorsqu'une société est confrontée à des drames d'une violence extrême, elle met en œuvre des mécanismes qui conduisent à les refouler dans l'inconscient ou la mémoire collective (Halbwachs, 1925 : 131-136). Toutefois, cet enfouissement ne signifie nullement la disparition ; il laisse apparaître, à la faveur des circonstances nouvelles, des souvenirs sous forme de clair-obscur ou sous des formes fragmentées, ambiguës ou diffuses, révélant à la fois sa permanence et les mécanismes sociaux d'occultation et de remémorisation (*Ibid.*). Les sociétés n'effacent donc jamais totalement de leurs imaginaires les événements traumatiques qui ont marqué leur histoire ; elles les réinterprètent, les subliment ou les réinvestissent à travers diverses formes d'expressions culturelles : la littérature, les chants, les contes et les légendes. C'est notamment le cas du Cameroun où la mémoire du maquis, bien que longtemps criminalisée ou bannie du récit officiel, continue d'être entretenue et transmise par les survivants, les associations, les chercheurs, mais aussi par des acteurs de la société civile et de la diaspora, qui contribuent à maintenir vivante cette séquence importante de l'histoire nationale. L'étude de ces dynamiques permet ainsi de comprendre comment la mémoire nationaliste est restée « rebelle à la décomposition » (Mbembe, 1986 : 62).

Malgré ces survivances mémorielles, ainsi que des thèses, des mémoires et des publications scientifiques consacrés au maquis depuis une trentaine d'années¹, de même que des travaux récemment produits dans le cadre de la commission mixte franco-camerounaise (Ramondy, 2025), on constate l'absence d'un véritable espace public consacré à cette

 <https://doi.org/10.21747/0874-2375/afr43a1>

* Université de Douala.

** Groupe de recherche sur les mutations en Afrique Centrale (GRUMAC)/ CHRIM, Université de Lausanne.

¹ On pourra se référer, entre autres, à Mbembe (1985, 1986 et 1996), Choupo (1993), Alioum (1996), Tatsitsa (1996), Tchumtchoua (1993, 2006, 2020), Otelek Nélé (1996), Njankou Dantse (1999), Mboua (1998), Monkam (2005), Abwa (2010), Deltonbe *et al.* (2011, 2016), Terretta (2013), Ramondy (2025), Noumbou Tetam (2025), Noubou Noumowe (2025), Kouékam (2025) et Lasky (2025). Ces travaux sont présentés dans la troisième section de cet article.

mémoire. Le maquis reste encore un sujet polémique, parfois instrumentalisé à des fins identitaires ou politiques. Il en est de même des figures du nationalisme dont les noms restent encore tus dans les textes et les discours, ou parfois dénigrés dans les émissions de télévisions, à la radio ou sur les réseaux sociaux. Certes, l'État camerounais a réhabilité quelques-unes de ces figures, ainsi que l'ex-président Amadou Ahidjo, à travers la Loi n.º 91/022 du 16 décembre 1991. Mais, le véritable problème n'est pas la confusion opérée ici entre les dirigeants upécistes et leur adversaire historique, mais l'absence d'actions tangibles pour donner suite à cette décision. En effet, il n'existe pas, au Cameroun, une politique publique concrète permettant de transmettre et d'institutionnaliser la mémoire de la guerre d'indépendance. Malgré quelques avancées symboliques, notamment les débats suscités par les travaux de chercheurs tels que Thomas Deltombe, Manuel et Domergue et Jacob Tatsitsa (2011 et 2016) et la reconnaissance par le président français des responsabilités de la France dans ce conflit, la mémoire du maquis peine encore à s'imposer dans l'espace public national au Cameroun. Les initiatives mémorielles restent encore dispersées et largement portées par des acteurs privés, tandis que l'État semble entretenir une position ambiguë oscillant entre le silence, la ruse et la tolérance à l'égard des « abus de la mémoire » (Todorov, 1995) et des discours de haine observés dans certains médias au lendemain de la publication des rapports Ramondy-Blick Bassy. À ce jour, il n'existe aucune journée commémorative ni aucune cérémonie officielle instituée par les autorités à ce sujet.

Pour analyser l'inertie du pouvoir et les dynamiques d'actualisation de la mémoire du maquis, cette étude s'articule autour de trois axes principaux. Il s'agira d'abord de rappeler le contexte dans lequel la mémoire nationaliste fut criminalisée au Cameroun pendant les années 1950-60. Ensuite, l'analyse portera sur l'émergence d'une contre-mémoire au Cameroun et à l'étranger, portée par des étudiants, des intellectuels, des paysans, des combattants et des cadres de l'UPC. Enfin, il sera question d'étudier les dynamiques contemporaines de réappropriations et d'instrumentalisation de la mémoire du maquis dans l'espace public camerounais.

La fabrication étatique de la mémoire et du silence

On ne le dira jamais assez, le Cameroun est le seul pays africain (et peut-être du monde) où le mouvement indépendantiste fut exclu du processus du transfert du pouvoir politique initié dans les colonies françaises à la faveur de la loi-cadre Defferre. Contrairement au Kenya où l'héritage le mouvement Mau-Mau fait partie du patrimoine national, les noms des cadres et des militants de l'UPC n'ont pendant longtemps été mentionnés dans le discours officiel que pour être condamnés (Joseph, 1986 : 22-23). Il en est de même de leurs actions, qui furent souvent présentées sous un jour négatif ou réduites à des actes de « banditisme » ou de « terrorisme » (Nombou Tetam, 2025). Dans la presse, la radiodiffusion et la propagande menée par le parti au pouvoir, les commissaires politiques et les moniteurs d'action psychologique, l'UPC était présentée comme une organisation criminelle portée par des « hors-la-loi » dont le « projet ne consistait qu'à tuer et à piller » (*Ibid.* : 113). Toute référence à la lutte menée par le mouvement et ses organisations armées était sévèrement censurée, lorsqu'elle n'était pas conforme à la version de l'histoire consacrée par le pouvoir en place. Pour imposer cette dernière, il fut mobilisé tout l'appareil d'État : la justice, police, la prison, l'armée et l'Assemblée législative, qui adopta la loi sur les pleins pouvoirs en 1959 (Tchumtchoua, 2020). On peut également citer l'ordonnance fédérale 61/OF/4 du 4 octobre 1961 sur les « tribunaux militaires permanents » ou l'ordonnance antisubversive du 12 mars 1962 (62/OF/18) dont l'article 3 punissait d'une peine de

prison d'un à cinq ans et à une amende de 100 000 à 1 000 000 toute personne inculpée pour « des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongères » ou pour des « commentaires tendancieux des nouvelles exactes, susceptibles de nuire aux autorités publiques »². Cette technologie répressive devait bientôt être renforcée par la loi n.° 63/30 du 25 octobre 1963, qui aura pour effet de transférer aux tribunaux militaires la compétence de punir toutes les infractions ayant une quelconque coloration politique, et « d'exercer une répression exceptionnellement rapide et rigoureuse » sur l'opinion³.

C'est ainsi que l'État procéda pour soumettre les consciences et noyer dans l'oubli la mémoire de l'UPC. En effet, les personnes arrêtées pour leur engagement nationaliste ou pour leur participation au maquis étaient jugées devant les tribunaux d'exception puis condamnées à mort ou à peine de travaux forcés. Un exemple emblématique de cette répression fut donné par l'exécution de Tankeu Noé, commandant du district du Wouri de l'ALNK, ainsi que de trois autres compagnons de lutte sur la place publique à Douala au milieu d'un impressionnant déploiement des forces armées et des milices du parti au pouvoir (Union Camerounaise)⁴. À Nkongsamba, Édéa, Mokolo et Yoko des exécutions similaires eurent lieu le même jour⁵. Il en fut de même de la fusillade publique d'Ernest Ouandié et de ses lieutenants – Raphaël Fotsing et Gabriel Tabou – au lieu-dit « Carrefour maquisard » à Bafoussam. Les combattants exécutés en brousse étaient, quant à eux, décapités et leurs têtes exposées dans les carrefours, les marchés et les esplanades des sous-préfectures (Noumbou Tetam, 2021). Ces actes de terreur étaient accompagnés de la saisie et de la destruction des journaux et des livres jugés subversifs ou contraires à « l'unité nationale » ou à « l'union des cœurs » prônée par le « père de nation », Amadou Ahidjo (Nana Komey, 2025). Il en sera de même de tous les écrits et publications politiques produits par les upécistes réfugiés en exil, au maquis ou revenus dans la légalité. Tchoumba Isaac, un ancien cadre de l'UPC et de l'ALNK devenu écrivain après des années de prison, verra ainsi son recueil de contes, *Autour du Lac Tchad*, être saisi en 1969 (Deltombe et al. : 753). Par ailleurs, les libraires soupçonnés de vendre la « littérature subversive » envoyée de l'étranger, étaient arrêtés et traduits devant les tribunaux militaires, conformément à l'ordonnance antisubversive n.° 62/OF/18 du 12 mars 1962 ou à la loi n.° 63/30 du 25 octobre 1963⁶.

Par la terreur et la peur, l'État camerounais confisqua à son seul profit la production de l'histoire et de la mémoire. Un nouveau narratif du passé fondé sur la panégyrie du « père de la nation » fut, par la même occasion, mis sur pied et bien encadré (Tchumtchoua, 2020 : 112). La terreur inspirée par ces mesures poussa aussi les populations à passer sous silence la violence de la répression ou à taire les événements qui avaient déchiré les familles et les villages. Aussi, plusieurs personnes portant les mêmes patronymes que les héros « honnis », « maudits » ou « bannis » de l'UPC durent, dans de nombreux cas, les changer afin de se soustraire au climat de peur et de suspicion entretenue par le régime en place (Tchumtchoua et Ndjock, 2013 : 5). Dans les communes rurales et les chefferies, les conseillers municipaux et les notables devaient adresser des « motions de loyalisme et de dévouement au chef de l'État et aux institutions »⁷. Il en allait de même pour les associations de villages, les mouvements de jeunes, les organisations culturelles et les syndicats au sein desquels chacun devait publiquement condamner le « terrorisme » et

² Journal officiel de la République fédérale du Cameroun du 1^{er} avril 1962.

³ « Les lois d'exception dans la République fédérale du Cameroun », in *Bulletin de la commission internationale des juristes*, n.° 20, septembre 1964, p. 8.

⁴ *La Voix du Kamerun* février-mars 1964, nouvelle série n.° 12-13, p. 3.

⁵ *Ibid.*

⁶ ANY, IAA 366 (1), sûreté, 1963-1967, document non classé.

⁷ ANY, IAA 366 (1), sûreté, 1963-1967, Correspondance n.° 0234/L/CF/IFA/RAC du 29 octobre 1963.

exprimer son soutien à « Papa Ahidjo ». D'autres se cachaient littéralement pour lire la presse, y compris le hebdomadaire *L'Unité*, l'organe officielle du parti au pouvoir, parce que l'État leur avait dépossédé de leur droit à s'informer et à « se raconter eux-mêmes » (Ricoeur, 2000 : 580).

L'émergence d'une contre-mémoire au Cameroun et en diaspora

Face à la terreur et à la damnation mémorielle orchestrées par le pouvoir, des réseaux de résistance s'organisèrent au Cameroun comme dans la diaspora. Leur objectif était d'expliquer aux Camerounais, surtout à celles et ceux qui étaient exposés à la propagande officielle, les raisons pour lesquelles l'UPC poursuivait la lutte malgré la proclamation de l'indépendance en 1960. Il fallait également alerter le monde sur le drame qui déchirait alors le Cameroun et dénoncer un pouvoir dont l'idéologie et le programme politique se résumaient à « la lutte contre l'UPC et la défense des intérêts des capitalistes français »⁸. Depuis les forêts du Sud-Cameroun, les combattants nationalistes commémoraient clandestinement les événements marquants de la lutte pour l'indépendance. Ainsi, les dates de création (10 avril 1948) et d'interdiction (13 juillet 1955) de l'UPC étaient régulièrement rappelées dans les maquis au cours des rituels patriotiques, des assemblées populaires et des commémorations annuelles (Nombou Tetam, 2021). Dans certaines localités, comme à Bafang ou à Douala, les maquisards allèrent même jusqu'à instaurer des « journées mortes » en mai 1956 à l'occasion du premier anniversaire des « massacres » de mai 1955 (*Ibid.*). Il en est de même des recueils et des minutes de silence qui furent organisés dans certains maquis à la mémoire des « martyrs tombés sur le champ d'honneur », en l'occurrence Ruben Um Nyobé et Félix Moumié, assassinés respectivement le 13 septembre 1958 et le 3 novembre 1960 (*Ibid.*).

Les maquisards diffusaient également des tracts, des poèmes, des chants afin de dénoncer la propagande officielle et de rétablir leur image auprès des populations. Dans le village Bantoum, près de Bagangté, un tract manuscrit fut ainsi diffusé pour expliquer que les combattants de l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK) n'étaient nullement « des tueurs à gage, mais des révolutionnaires conséquents qui [luttaient] pour la libération du peuple kamerunais, c'est-à-dire votre propre libération »⁹. Contrairement aux accusations portées par le pouvoir, ces derniers ne se battaient pas pour « les soldes et les grades », à l'inverse des commandos, des gendarmes, des militaires et des soutiens du régime, qui furent par ailleurs accusées « de menacer, emprisonner et torturer quotidiennement les populations civiles »¹⁰.

Le message politique porté par le maquis était en outre relayé à l'étranger par le Bureau du comité directeur de l'UPC. À travers les communiqués, les déclarations et les pétitions, ce dernier s'efforçait de dénoncer les « massacres » en cours au Cameroun et d'internationaliser la cause nationale défendue par les maquisards. L'Union nationale des étudiants du Kamerun (UNEK) jouait également un rôle important dans cette mobilisation en utilisant son organe de presse, *L'Étudiant du Kamerun*, pour informer l'opinion internationale des exactions et de la violation des droits de l'homme au Cameroun. Alors que le gouvernement camerounais avait fait de l'oubli une arme politique, il fallait briser le silence sur les « crimes de guerre » de la France et « du régime fantoche d'Ahidjo »¹¹. L'histoire devait en effet retenir que les autorités franco-camerounaises avaient les « mains

⁸ *L'Étudiant du Kamerun*, Nouvelle série n.° 9, mai 1972, p. 2.

⁹ D'après un tract intitulé « Avis aux populations de Bantoum (Bagangté) », in ANY 1AA 366 (1), surêté-1963-1967.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *L'Étudiant du Kamerun*, numéro spécial, décembre, 1967, p. 21.

rouges de sang de Um Nyobè, Félix Roland Moumié, Ernest Ouandié et 40 000 patriotes kamerounais »¹². Depuis les émeutes de mai 1955, ces dernières avaient initié la formation des milices armées, la création de camps de concentration, la politique des oppositions ethniques. Aussi avaient-elles commis des actes de « génocides » au quartier Kongo à Douala, dans le village de Tombel et dans les régions bamiléké, la Sanaga-Maritime et le Nyong-et-Kellé notamment¹³.

Malgré les mesures de représailles menées par le gouvernement français, parfois à la demande du Cameroun, notamment la suppression des bourses et des subventions accordées à l'UNEK et l'expulsion de Woungly-Massaga, président de l'association en 1960¹⁴, certains étudiants déplacèrent le combat mémoriel sur le plan intime en donnant les noms des leaders upécistes à leurs progénitures. C'est le cas de Kapet de Bana qui fit appeler son fils Moumié-Um Nyobè, en hommage au président et au secrétaire général de l'UPC. Dans une correspondance adressée, en septembre 1964, à un ami à Yaoundé, ce dernier justifia ainsi son choix :

En attendant qu'une génération plus civique érige à la place des monuments Leclerc, Napoléon, De gaule et autres tristes figures qui souillent et encombre encore notre sol national, des monuments pour Um-Nyobè et Moumié. J'ai donc commencé par leur en construire par ma prospérité¹⁵.

Ce travail de mémoire fut poursuivi quelques années plus tard par la publication, par l'écrivain camerounais Mongo Beti, de *Main basse sur le Cameroun* aux éditions François Maspéro, à Paris. À la suite de l'exécution d'Ernest Ouandié en 1971, il entreprit, à travers cet essai, de démentir les « thèses criminologiques » relayés dans la presse française et camerounaise au sujet du maquis, et de restituer la dignité et la portée politique du combat mené par le dernier chef historique de l'UPC. Par son travail littéraire et la revue *Peuples noirs-Peuples africains*, lancée quelques années plus tard, Mongo Beti contribua à inscrire la lutte de l'UPC dans le débat public et à rompre avec la damnation mémorielle organisée par Amadou Ahidjo et son gouvernement. On peut en dire autant des travaux scientifiques rigoureux qui furent menés pendant les années 1980, notamment de la monographie de Richard Joseph sur les origines sociales de l'UPC (1979) et les recueils de textes politiques de Um Nyobè publiés en deux volumes par Achille Mbembe (1984-1989). À cela s'ajoutent ses articles scientifiques sur la mémoire et le discours nationaliste (1985 et 1986) et sa monographie sur la naissance du maquis devenue aujourd'hui un classique (1996). De son côté, Abel Eyinga, ancien militant de l'UNEK et de l'UPC, publia une série d'essais pendant les années 1980 et 1990 afin de rendre hommage aux nationalistes et de dénoncer la régression de la vie politique au Cameroun (1984, 1985, 1990, 1991).

Dans le même sillage, la Fondation Moumié fut créée à Genève à l'occasion du Prix éponyme décerné en 2007 à Mboua Massok, le « père des villes mortes ». Le prix suivant fut attribué à l'Association de Défense des Droits des Étudiants du Cameroun (ADDEC), à Madeleine Afitté, la présidente de l'Action Chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT) et, à titre posthume, à René Jam Afana et Samuel Minkio-Bamba, les auteurs compositeurs de l'Hymne national du Cameroun¹⁶. D'après Rebecca Stickle, secrétaire générale de la

¹² *L'Étudiant du Kamerun*, nouvelle série n.° 9, mai 1972, p. 2.

¹³ *L'Étudiant du Kamerun*, numéro spécial, décembre, 1967, p. 21.

¹⁴ *L'Étudiant du Kamerun*, nouvelles série n.° 2, juin 1962, p. 10.

¹⁵ ANY 1AA 366 (1), surrété-1963-1967, lettre confidentielle n.° 1744/PS/2 du directeur de la Sûreté fédérale au ministre délégué à la Présidence de la République chargé de l'administration territoriale et de la fonction publique fédérale, Yaoundé le 22 octobre 1964, p. 3.

¹⁶ Mohamadou Houmfa, « Distinctions : les lauréats du prix Moumié sont connus ». [En ligne]. Disponible en : <https://mohamadouhoumfa.blogspot.com/2008/12/distinctions-les-laurats-du-prix-moumi.html>.

Fondation Moumié entre 2008 et 2011, cette initiative visait à réhabiliter la mémoire des figures nationalistes et à promouvoir les valeurs pour lesquelles elles s'étaient battues jusqu'au sacrifice suprême¹⁷. Les lauréats promus furent également choisis parce qu'ils avaient, comme Félix Moumié, fait preuve d'un engagement pour la justice, la liberté et la dignité du peuple camerounais. La mémoire de la lutte d'indépendance du Cameroun passait ainsi par le souvenir de ceux qui s'étaient sacrifiés pour le Cameroun comme Felix Moumié, « nationaliste et grand espoir pour le Cameroun post-colonial, empoisonné et fauché le 3 novembre 1960 à Genève »¹⁸. La pérennité de son héritage, par le biais de projets culturels, constituait un symbole fort de la lutte contre l'impunité, l'amnésie collective, le mépris et l'indifférence à l'égard des « héros d'indépendance du Cameroun »¹⁹. Il en sera de même de la Dynamique Ernest Ouandié, une autre initiative mémorielle lancée à Paris le 15 janvier 2016 dans le but de pérenniser les idées et de poursuivre le combat mené dans les 1950 et 1960 par Ernest Ouandié, le dernier leader historique de l'UPC²⁰. Présentée comme un mouvement citoyen et panafricain, cette organisation entendait notamment « sensibiliser la jeunesse africaine au parcours héroïque d'Ernest Ouandié » et de promouvoir les « questions essentielles » qui ont « motivé son engagement jusqu'au sacrifice de sa vie, dans le contexte des idéaux hérités de son camarade Um Nyobè pour une Afrique véritablement indépendante »²¹.

Vers la réhabilitation de la mémoire du maquis ?

Malgré la terreur décrite plus haut, la mémoire du maquis survit à l'éradication grâce à l'action conjuguée des combattants démobilisés au Cameroun et des Camerounais vivant en exil. Il faut à cela ajouter les chants et les récits transmis en secret par les victimes et survivants démobilisés dans la Sanaga-Maritime et la région de l'Ouest. Il était quasiment impossible de rencontrer, dans ces régions, une famille qui n'ait été touchée par le conflit. Ces expériences partagées, qui illustrent le fonctionnement de la mémoire collective décrite par Maurice Halbwachs, contribuèrent à structurer une conscience critique du pouvoir et de l'ex-puissance coloniale. Certains acteurs de l'opposition et de la société civile vont d'ailleurs se réclamer du nationalisme pour légitimer l'action politique contre le régime en place. C'est ainsi que l'héritage et la mémoire de l'UPC devinrent progressivement un socle référentiel pour l'opposition qui, à la faveur des pressions populaires et des villes mortes, contraignit le pouvoir à libéraliser le champ politique en 1990²² et à réhabiliter Ruben Um Nyobè, Félix Moumié et Ernest Ouandié dans la Loi n.° 91/022 du 16 décembre 1991.

La faille ouverte dans l'espace public et le champ politique devait davantage libérer la parole et permettre l'émergence des recherches universitaires et des critiques portées par des historiens, des journalistes et des associations. À partir des années 1990, le maquis fit ainsi l'objet d'un intérêt académique croissant, donnant lieu à des thèses et des mémoires en histoire politique et en sociologie, notamment à l'Université de Yaoundé puis à celles de Douala, de Dschang et de Ngaoundéré. Certains vont ainsi étudier la genèse du nationalisme (Tchumtchoua, 2013 ; Choupo, 1993 ; Alioum, 1996 ; Mboua, 1998 ;

¹⁷ D'après l'entretien avec Rebecca Stickle, secrétaire générale de la Fondation Moumié de 2008 à 2011, Lausanne, 28 mars 2026.

¹⁸ Propos de Rebecca Stickle recueillis par Jean Marc Soboth publié le 14 janvier 2009. [En ligne]. Disponible en : <https://prisma.canalblog.com/archives/2009/01/14/14741965.html>.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ « Cameroun : création de la dynamique Ernest Ouandié », <https://www.camer.be/amp/49167/11:1/cameroon-cameroun-creation-de-la-dynamique-ernest-ouandie.html>

²¹ *Ibid.*

²² Cf. la Loi n.° 90-53 du 19 décembre 1990 portant la liberté d'association.

Monkam, 2005), et d'autres l'organisation et le fonctionnement du maquis (Mbouchoueng, 1884 ; Waffo ; 1990 ; Mbengué Nguimè, 1991 ; Fotso, 1998 ; Djomo, 1999 ; Amatakana, 2000 ; Bong, 2004). D'autres encore vont s'attacher à documenter la répression et les conséquences de la guerre dans les localités du Sud-Cameroun (Tatitsa, 1996 ; Otekelele Nelem, 1996 ; Njankou Dantse, 1999). Ces travaux académiques seront approfondis par des monographies sur les origines syndicales, la résistance et le répertoire d'actions de l'UPC (Membe, 1996 ; Tchumtchoua, 2006 ; Abwa, 2010 ; Deltombe, Domergue et Tatsitsa, 2011 et 2016 ; Terreta, 2013 ; et Ramondy, 2025). Il faut à cela ajouter les témoignages, les entretiens et les bibliographies d'anciens maquisards et des cadres de l'UPC, publiés au Cameroun et à l'étranger (Eyinga, 1991 ; Moumé Etia, 1991 ; Bayiga, 1991 ; Mbouende, 1999 ; Kom, 2001 ; Abwa, 2005 ; Moumié, 2006 ; Ngapeth Biyong, 2010 et Fopossi, 2022)²³. En dépit des travaux accumulés sur l'histoire et la mémoire de la guerre d'indépendance, le pouvoir continue de faire l'impasse sur l'héritage de l'UPC. La question du maquis est d'autant plus taboue que dans les discours à la nation prononcés à l'occasion du cinquantenaire de la réunification et de l'indépendance, le président camerounais s'est gardé de nommer les « jeunes nationalistes » dont il avait pourtant salué le « combat » et le « sacrifice ». Bien que quelques gestes symboliques aient été posés, comme l'insertion d'un dossier sur Um Nyobè dans le manuel d'histoire 3^{ème}, le pouvoir s'emploie au quotidien à dénigrer le maquis. En témoigne l'entretien accordé par le président camerounais à la CRTV en 2014, et dans lequel il assimila la guérilla upéciste à la secte islamiste Boko Haram (Noumbou Tetam, 2025 : 115).

En dehors de la commission instituée en juillet 2022 par le président français, le travail de mémoire reste principalement porté par des associations, des familles et des chercheurs. Il existe ainsi une dissonance entre les initiatives privées et l'action publique. Plus préoccupante encore, certaines prises de paroles tendent à affadir, voire à reproduire les accusations qui avaient prévalu dans les années 1950-60 ; période durant laquelle les combattants de l'UPC étaient assimilés à des figures du mal et de la destruction. On peut en voir une illustration dans les sorties médiatiques d'Elimbi Lobè, un acteur politique connu au Cameroun pour ses propos controversés et ses attaques contre les ressortissants de la région de l'Ouest du pays. Dans une émission diffusée le 23 février 2025, quelques semaines après la remise du rapport de la commission Ramondy aux présidents français et camerounais, ce monsieur traita Ernest Ouandié de « bandit » et l'accusa d'avoir commis un nettoyage ethnique dans le département du Mungo. Malgré la gravité de ces propos et le caractère délictueux des accusations, aucune réaction institutionnelle n'a été observée, en dehors de l'indignation exprimée par une partie de l'opinion publique et de la classe politique. On peut en dire autant des chefs traditionnels du canton Bell, qui, quelques années avant, c'est-à-dire en 2018, avaient procédé à la destruction d'un monument érigé à la mémoire de Ruben Um Nyobè, dans la capitale économique du Cameroun, au motif qu'il n'était pas un natif du coin. Là encore, les autorités sont restées silencieuses, comme s'il existait une entente tacite entre l'État et les pourfendeurs de l'UPC.

L'autre événement qui nous a interpellé est celui qui a opposé les enfants de Penka Michel à l'association *Kwemchè* ainsi qu'à la télévision *Vox Africa*, à propos d'un film documentaire intitulé « Penka Michel : toponymie controversée d'une circonscription administrative ». Ces derniers ont en effet saisi le tribunal de première instance de Dschang au motif que le film portait atteinte à l'image de leur père. Ils reprochaient au média d'avoir « attaquer non seulement leur famille, le président de la république, son entourage et l'État du

²³ Il faut à cela ajouter les travaux récents produits par les chercheurs camerounais et étrangers : Noumbou Tetam (2025) ; Kouékam (2025) ; Noubou Noumowe (2025) ; Ngoune (2025) ; Nana (2025), Lasky (2025), etc.

Cameroun »²⁴. Or, la plupart des travaux consacrés à la guerre du Cameroun s'accordent à montrer que cet acteur fut un véritable relais du pouvoir colonial et postcolonial. Les faits semblent établis au-delà de tous les doutes qu'il mit sa concession à la disposition des militaires pendant la guerre contre les nationalistes. En guise de récompense, son nom fut attribué successivement à un district puis à un arrondissement. Toutefois, sa famille, plutôt que de contester ces éléments sur le plan factuel, ont plutôt privilégié les arguments fondés sur le trouble à l'ordre public et la diffamation. Et c'est sur la base de ces allégations que le tribunal saisi en référé, a décidé de la suspension du film sans examen de fond ; ce qui pose un réel problème. Le pouvoir judiciaire apparaît désormais comme un instrument de censure, un arbitre que chacun peut saisir pour trancher les problèmes qui relèvent, en principe, de la compétence des historiens. Là où, par le passé, l'armée et la police politique étaient sollicitées pour réprimer les références au nationalisme, le contrôle semble désormais s'opérer par le biais de l'institution judiciaire. Ce dénouement entre pourtant en contradiction avec la lettre de reconnaissance adressée le 30 juillet dernier par le président français à son homologue Paul Biya. Comment peut-on documenter les crimes reconnus officiellement par l'ex-puissance coloniale et refuser aux chercheurs d'en parler ?

Par ailleurs, la question des lieux de mémoire mérite une attention. Dans les localités de l'Ouest et de la Sanaga-Maritime par exemple, certains sites ont été identifiés par la recherche et les populations locales comme des lieux de mort, voire d'extermination. Un exemple nous en est donné par la chute de la Métché à Bafoussam dont les témoignages des survivants ont établi que ce site était un lieu d'exécution des nationalistes capturés à l'Ouest-Cameroun (Mekah Fossi, 2017 et Tièmeni Sigankwe, 2024). On peut également citer le site d'Ékitè, près d'Édéa, qui fut le théâtre d'un massacre le 31 décembre 1956 (Ramondy, 2025 : 380-385). Sur ces lieux de mémoire, des initiatives privées sont entreprises aujourd'hui à travers les stèles, les pèlerinages, les libérations, les commémorations et le tourisme de mémoire. Toutefois, ils demeurent encore à l'abandon, ce qui soulève plusieurs interrogations : la négligence tient-elle au fait que les élites au pouvoir sont, en partie, issues du même système que celui qui avait réprimé le maquis ? Comment réactualiser la mémoire nationaliste et lui conférer une portée nationale ? Comment permettre à un travail de mémoire mené par les communautés locales et les initiatives privées d'intégrer pleinement le récit national ?

À la suite du discours du président camerounais tenu au Palais de l'unité à l'occasion de la remise du rapport de la commission citée précédemment, les pouvoirs publics doivent jouer un rôle décisif dans la reconnaissance de la guerre d'indépendance. Le maquis doit à la fois devenir une matière d'enseignement et un vecteur de cohésion nationale. Les collectivités territoriales décentralisées ainsi que les responsables politiques doivent contribuer à cette dynamique en rebâtissant les noms des rues, en érigeant des monuments commémoratifs, etc. Les associations privées ne doivent plus être les seules à porter et entretenir le souvenir de la guerre de libération du Cameroun.

Conclusion

Contrairement à ce qui se passe ailleurs comme à Madagascar, au Kenya et en Algérie, pour ne citer que ces trois exemples où la résistance au pouvoir colonial est enseignée

²⁴ « *Vox Africa* accusée de diffamation par la famille de Penka Michel au Cameroun ». [En ligne]. Disponible en : <https://mediatudecmr.com/vox-africa-accusee-de-diffamation-par-la-famille-de-penka-michel-au-cameroun/>

dans les écoles et magnifiée dans l'espace public, la mémoire du marquis reste pour le Cameroun, l'angle mort de notre récit national.

Les stratégies de fabrication de l'amnésie qui prévalaient lors des indépendances ont certes évolué, mais les logiques qui les sous-tendaient demeurent. Cela explique le hiatus qui existe entre la prolifération des études et publications sur cette thématique et son invisibilité dans l'espace public, sauf lorsqu'elle apparaît sous la forme d'une mémoire contrôlée ou d'un conflit mémoriel artificiel, manipulé une fois de plus pour affadir le sens et la portée du combat politique de l'UPC.

Les initiatives privées qui pullulent ici et là afin de combattre cette nouvelle forme d'amnésie sont certes louables et nécessaires, mais elles ne peuvent pas supplanter la volonté politique qui devrait déboucher sur une véritable politique culturelle et mémorielle au Cameroun. Ce serait enfin, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jean Ziegler, « la victoire des vaincus ».

Références bibliographiques

- Abwa, Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias Commandant Kissamba : « Cameroun, ma part de vérité »*. Éditions Minsi.
- Alioum, Idrissou (1996), « Les tentatives de pénétration de l'UPC au Nord-Cameroun, 1951-1955 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Yaoundé I.
- Amatakana, Zacharie (2000), « Félix Moumié : de l'exil à la mort, 1955-1960 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.
- Balog, Grégoire (1987), « L'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) en milieu basaa », Mémoire de Maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I.
- Bayiga, David Axel (1991), *L'incorruptible guérillero, Ruben Um Nyobè. Héros et martyr* : Publications Galaxie.
- Bong, A. M (2004), « Un chef insurgé : Makandepouth 1958-1964 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.
- Boutchueng, Mélanie Clarisse (1995), « Ernest Ouandié. 1924-1971. L'homme et son action politique », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé.
- Choupo, Bernard (1993), « Nationalisme et institutions missionnaires dans l'Ouest-Cameroun, 1955-1962 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé.
- Deltombe, Thomas, Domergue, Manuel & Tsatsita, Jacob (orgs.) (2016), *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique, 1948-1971. Paris : La Découverte*.
- (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrrique 1948-1971*. Paris : La Découverte.
- Djiomo, Gabriel (1999), « L'Église catholique et l'Union des populations du Cameroun (UPC) à l'ouest, 1948-1970 », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé.
- Eyinga, Abel (1991), *L'UPC : une révolution manquée ?* Paris : Éditions Chaka.
- (1990), *La Cameroun 1960-1989, la fin des élections*. Paris : L'Harmattan.
- (1985), *Démocratie de Yaoundé. Syndicalisme d'abord (1944-1946)*, tome 1. Paris : L'Harmattan.
- (1984), *Introduction à la politique camerounaise*. Paris : L'Harmattan.
- Fokou Joseph (1997), « L'insurrection armée dans la sous chefferie Balatchi 1956-1969. Genèse et enjeux », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.
- Fopossi Joseph (2022), *Confession d'un maquisard : récit*. Paris : L'Harmattan Cameroun.
- Fotso Joseph Marie (1998), « La rébellion en pays Bamileke de 1955 à 1966, le cas de la subdivision de Bafoussam », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université Yaoundé I.

- Halbwachs, Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Félix Alcan, 1925. Collection Les Travaux de l'Année sociologique.
- Kom, David (2001), *L'émancipation du Cameroun : un upéciste témoigne*. Paris : L'Harmattan.
- Kouekam, Démonster Ferdinand (2025), « Les insurgés-ralliés et la contre-insurrection au Cameroun : les cas des groupes Gaston Kamga et Dominique Tanwa (1960-1971) », *Guerres mondiales et conflits contemporaines*, 4 (300), pp. 87-107.
- Lasky, Joseph (2025), « Long shadow of the "maquis": discursive practices surrounding Cameroon's hidden war », *The Journal of Modern African Studies*, n.º 63, pp. 123-147.
- Marthe, Moumié (2006), *Victime du colonialisme français : mon mari Félix Moumié*. Paris : Editions Duboiris.
- Mbembe, Achille (1996), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*. Paris : Karthala.
- (1986), « Pouvoir des morts et langage des vivants. Les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », *Politique Africaine*, n.º 22, pp. 37-72.
- (1985), « La palabre de l'indépendance. Les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », *Revue française de science politique*, n.º 3, pp. 459-483.
- Mbengué Nguimé Martin (1991), « Les étudiants camerounais et la question coloniale et nationale : 1945-1960 », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé I.
- Mboua, Josyane Valéry (1998), « "Opinion camerounaise" dans la Presse du Cameroun, 1955-1960 », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé.
- Mbouchoueng, Marie-Claire, (1984), « Ernest Ouandié (1924-1971) : l'homme et son action politique », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé I.
- Mbouende, Jean (1999), *Pour la patrie, contre l'arbitraire. Autobiographie*, Bafang, édité par l'auteur.
- Mekah Fossi, Louise (2017), *Louise, Les profondes blessures d'une chute*, Bafoussam : Éditions EDITAFRIC.
- Moumé Etia, Léopold (1991), *Cameroun : Les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politique*. Paris : Jeune Afrique Press.
- Nana Komey, Daniel Georges, (2025), « Religion et subversion au Cameroun, 1962-1990 », in Vincent Flauraud et Ludovic Viallet, *De la parole du prédicateur au discours politique. Jalons pour une histoire de la critique religieuse du politique (du Moyen Âge à l'époque contemporaine)*. Paris : Presses Universitaires Blaise-Pascal, pp. 181-195.
- Ngapeth Biyong, Marie-Irène (2009), *Cameroun. Combats pour l'indépendance*. Paris : L'Harmattan.
- Njankou Dantse, Henriette (1999), « Le « maquis » et ses effets dans le Ndé 1958-1970 », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé I.
- Noubou Noumowe, Léonel (2025), Géographie locale et police coloniale. L'exception des goumiers dans le maintien de l'ordre au Nord-Cameroun (1927-1960). *Anthropologie et Sociétés*, 49 (1), pp. 171-192.
- Nombou Tetam, Gildas Igor (2025), « Maquisard », ce mot lésé par la peur et le rejet au Cameroun, *20 & 21. Revue d'histoire*, n.º 165, pp. 103-117.
- (2021), « Communication et résistance sous maquis au Cameroun (1955-1971) », *Thèse de doctorat d'histoire*, Université de Douala.
- Otekelele Nelem, Catherine (1996), « Les stratégies de musellement des forces politiques au Cameroun sous administration française : le cas de l'UPC (1948-1960) », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé.
- Ramondy, Karine (Dir.) (2025), *La France au Cameroun (1945-1971) : Rapport de la Commission « Recherche » sur le rôle et l'engagement de la France dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition au Cameroun de 1945-1971*. Paris : Hermann.
- Richard A., Joseph (1977), *Radical Nationalism in Cameroon. Social Origins of the U.P.C. Rebellion*. New York : Oxford University Press.
- Ricoeur, Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.

- Sonnè, Wang (1997), « Cameroun. Pourquoi les noms des grandes figures historiques des années 1950 sont-ils tabous dans la bouche du Président Paul Biya ? », *Afrique et développement*, 22 (2), pp. 131-149.
- Tatitsa, Jacob (1996), « L'UPC : tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », *Mémoire de Maîtrise en histoire*, Université de Yaoundé I.
- Tchumtchoua, Emmanuel (2020), « Problème anglophone et conflit mémoriel au Cameroun », *Africana Studia*, n.º 33, pp. 211-227.
- (2006), *De la JEUFRA à l'UPC ; l'éclosion du nationalisme camerounais*. Yaoundé : CLE.
- Tchumtchoua, Emmanuel et Ndjock, Pascal (2013), « Le retour du refoulé colonial à l'échelle nationale : enjeux historiques et mémoriels des cinquanteans », communication présentée au *Colloque des cinquanteans : la réunification des deux Cameroun*, Université de Douala, les 13 et 14 février 2013.
- Terretta, Meredith (2015), « Cause Lawring et anticolonialisme : activiste politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », *Politique africaine*, n.º 138, pp. 25-48.
- (2013), *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfield Tradition and State Building in Cameroon*. Athens: Ohio University Press.
- Tièmeni, Sigankwé (2024), « Des sites de massacres coloniaux comme non-lieux de mémoire au Cameroun. L'émblématique des chutes de la Metché », in F. Rouquet, *Mémoire de massacres du XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 145-154.
- Todorov, Tzvetan (1995), *Les abus de la mémoire*. Paris : Éditions Arléa-Le Seuil.
- Um Nyobè, Ruben (1889), *Écrits sous maquis*, présenté par J.-A. Mbembe. Paris : L'Harmattan.
- (1884), *Le Problème national Kamerunais*, présenté par J.-A. Mbembe. Paris : L'Harmattan.